

Classes à horaires aménagés musique et danse à Reims

**Direction des Services départementaux de
l'Éducation Nationale de la Marne**
Cité Administrative Tirlet
50036 Châlons en Champagne Cedex
**Conservatoire à Rayonnement
Régional Musique et Danse**
20, rue Gambetta – 51100 REIMS
Tél : 03.26.35.61.35

Ecole Danube

3 rue du Danube
51100 REIMS
Tél:03.26.07.73.72

Ecole Jard

25 rue du Jard
51100 REIMS
Tél: 03.26.47.52.03

Collège Saint Rémi

2 rue Nicolas Roland
51100 REIMS
Tél: 03.26.85.50.93

Collège Université

20, rue de l'Université
51100 REIMS
Tél: 03.26.40.27.89

Ces classes permettent aux enfants de bénéficier d'une pratique artistique renforcée avec un aménagement de leurs horaires et offrent ainsi un équilibre entre la formation scolaire et la formation artistique.

**LE CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT
REGIONAL DE REIMS.**

Lieu d'enseignement et de diffusion, le conservatoire constitue une structure phare dans la vie culturelle rémoise.

Rémois ou non-rémois, musiciens, danseurs ou comédiens, peuvent développer leur sens de la créativité et leur talent d'interprète au sein de cette structure offrant un environnement particulièrement adapté à la pédagogie mais aussi à la diffusion, finalité de l'apprentissage.

Pour faciliter l'accès à la pratique musicale et à celle de la danse, un partenariat entre le CRR de Reims et l'Éducation Nationale a été mis en place dans le cadre de **classes à horaires aménagés**.

Le recrutement des élèves se fait sur tests d'aptitudes pour les élèves désirant intégrer la classe de CE1. Les candidats doivent remplir un dossier dans lequel ils indiqueront 4 choix d'instruments. Ils seront testés par les professeurs d'instruments et de formation musicale du CRR. Un dossier de compétences scolaire sera rempli par l'enseignant de l'élève.

Pour l'entrée en 6^{ème}, un test sur épreuve instrumentale ou chorégraphique est également organisé.

Les élèves musiciens y présentent un programme de leur choix qui n'excède pas 8 minutes et dont le niveau requis correspond à la fin du Cycle I (Cycle I, 4^{ème} année). Le niveau atteint en Formation Musicale au moment du concours d'entrée est le Cycle I, 4^{ème} année. En plus de l'épreuve instrumentale, l'avis du professeur ainsi que les commentaires et notes obtenues lors du contrôle continu depuis son entrée au CRR, seront décisifs pour la réussite de l'élève à ce concours.

Le cursus s'organise de la manière suivante :

cycles	Nombre d'années	Durée hebdomadaire des cours d'instruments	Durée hebdomadaire des pratiques collectives
Cycle 1 du CE1 au CM2	3 à 5 ans	2 x 20 mn	45 mn (chant choral)
Cycle 2 De la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème}	3 à 5 ans	45 mn en 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année. 2 x 25mn à partir de la 3 ^{ème} année	45mn (chant choral)

Ecoles élémentaires : Jard, Danube

A Reims, les écoles JARD et DANUBE accueillent des élèves motivés, à partir du CE1.

Percevoir, produire, connaître la musique sont les axes principaux de l'enseignement qui s'intègre au projet pédagogique des écoles. Pratiques vocales, pratiques instrumentales, découverte des musiques du monde, familiarisation avec les nouvelles technologies : les enfants seront ainsi confrontés aux différentes composantes de toutes les musiques.

A l'école Jard, les élèves bénéficieront de la proximité du Conservatoire.

A l'école Danube, les élèves recevront les professeurs du Conservatoire et pourront travailler dans des espaces réservés.

Les collèges Saint Rémi et Université

Ces deux établissements accueillent en horaires aménagés des élèves à l'entrée en 6^{ème}, admis par décision de la commission départementale. Ils sont issus en grande partie des classes CHAM des écoles Jard et Danube. Cependant, d'autres candidats motivés, ayant une pratique musicale ou de danse dans le cadre d'une école de musique, de danse, de cours privés ou inscrits en horaires traditionnels au conservatoire, peuvent également postuler pour intégrer ces classes, sous réserve de réussite aux tests d'admission.

Il est aussi possible d'intégrer ce cursus en cours de cycle de collège (5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}).

Capacité d'accueil : 29 à 30 élèves par niveau dans chaque établissement, de la 6^{ème} à la 3^{ème}, soit environ 240 élèves au total pour les deux collèges

- Collège Université : options musique (à dominante instrumentale et vocale) et danse
- Collège Saint-Remi : option musique (instrumentale et vocale)

L'emploi du temps des élèves est aménagé pour leur permettre de suivre les cours dispensés au conservatoire régional de musique et de danse (CRR).

Les élèves du Collège Saint Remi peuvent emprunter le bus pour se rendre au Conservatoire. Un assistant d'éducation accompagne les élèves demi-pensionnaires de 6^{ème}, de la sortie du collège au CRR.

L'horaire hebdomadaire global (ensemble collège et conservatoire confondu) est pour les élèves de :

- CHAD : 27h00 en 6^{ème} et 5^{ème}, 31h00 en 4^{ème} et 31h30 en 3^{ème}.
- CHAM : 26h30 en 6^{ème}, 27h00 en 5^{ème}, 30h00 en 4^{ème} et 31h00 en 3^{ème}.

Les élèves des classes CHAM - CHAD ne peuvent pas bénéficier d'heures de soutien ou d'accompagnement éducatif ou faire le choix d'options facultatives (ex: latin à partir de la 5^{ème}), tout simplement parce que l'amplitude horaire ne le permet pas.

Cependant, le programme spécifique de ces classes prévoit 2 heures spécifiques d'éducation musicale hebdomadaires pour les CHAM et 1 heure de danse et 1 heure d'éducation musicale pour les CHAD. Ils participent à une activité de chorale et/ou d'ensemble instrumental. Cet enseignement leur est dispensé par un professeur d'éducation musicale.

Les élèves ont aussi accès, s'ils le souhaitent, aux activités de l'association sportive et peuvent suivre les activités des clubs du foyer socio-éducatif durant le temps de midi.

Le programme d'éducation musicale proposé aux élèves peut inclure d'assister, en soirée, à des représentations d'œuvres lyriques à l'Opéra de Reims.

Une convention de partenariat, conclue entre le CRR, la ville de Reims et chacun des collèges, précise les règles de fonctionnement pédagogique et organisationnel.

A l'issue de la classe de 3^{ème}, les élèves peuvent poursuivre en seconde avec le projet d'intégrer ensuite une classe de première technologique Musique et Danse au Lycée Jean-Jaurès, pour préparer le baccalauréat technologique : « Techniques de la Musique et de la Danse ».

Cependant, la plupart des élèves font le choix d'une seconde, pour s'orienter ensuite majoritairement vers les filières S (scientifique), ES (économique et social) ou L (littéraire). Le lycée Clemenceau propose ainsi un enseignement de la musique aux élèves qui souhaitent présenter une option musique au baccalauréat de la série L.

Quelques élèves se tournent vers la préparation d'un bac professionnel.

A noter également le partenariat entre le CRR et l'Université de Reims Champagne-Ardenne, afin de proposer, après le baccalauréat, une licence et un master musique.

Nouveauté 2018 :
6eme CHAM chant-choral
au collège Saint Remi de Reims